

6. MOYENS NÉCESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DE L'OFFICINE

6.6 Respect de la chaîne du froid



PRINCIPE 31

L'officine définit et applique une procédure de gestion des produits soumis à la chaîne du froid.

FINALITÉ

Toute rupture de la chaîne du froid peut dégrader un médicament ou un produit thermosensible.

QUESTIONS À SE POSER :

- Est-ce que l'équipe est sensibilisée au respect de la chaîne du froid ? Est-ce que ces produits font bien l'objet d'un traitement prioritaire lorsqu'ils sont livrés ?
- Est-ce que l'enceinte thermostatique de l'officine est conforme aux exigences des produits du froid ? A quelle fréquence est contrôlée la température ?
- La traçabilité des enregistrements des températures est-elle assurée ?
- Quelles mesures prendre en cas de rupture de la chaîne du froid ?

EXEMPLES DE PRATIQUES ET DE PREUVES :

- Se référer aux recommandations de l'Ordre sur la gestion des produits soumis à la chaîne du froid.
- Réaliser pour l'enceinte un relevé de températures journalières et une cartographie périodique.
- Informer le patient lors de la délivrance que le produit est à conserver au froid.
- Rappeler les consignes de respect de la chaîne du froid.

Les outils associés

- P.05 - Gestion de la chaîne du froid

Documents de référence associés

- Recommandations de gestion des produits de santé soumis à la chaîne du froid - ONP